



NOTE DE SERVICE N°2
du 1^{er} juin 2011



Sommaire :

1. Préparation rentrée 2011


- 1.1. Projets répartition
- 1.2. Rentrée échelonnée en maternelle
- 1.3. Circulaire de rentrée
- 1.4. Clés OTP
- 1.5. Réunion de rentrée des Directeurs

2. Informations diverses

- 2.1. Commission d'appel départementale
- 2.2. Absences des EVS
- 2.3. Agenda santé CM2

Inspection de
l'Éducation
Nationale
Circonscription
de Vandoeuvre

2 rue P. Bert
54500
VANDOEUVRE


03.83.56.99.26
Fax
03.83.51.76.59

ce.ien54-vandoeuvre
@ac-nancy-metz.fr

Nom-Prénom	Date de la communication	Signature

La présente note de service doit être communiquée à tous les enseignants de l'école (membres des RASED, remplaçants, stagiaires...). Elle doit ensuite être conservée et archivée.

L'inspecteur,


J.M. YANKLER

Voilà déjà que se profile la fin de l'année scolaire en cours, cette note de service concernant pour large partie la prochaine rentrée scolaire de septembre 2011.

Certains enseignants vont quitter la circonscription, pour faire valoir leurs droits à une retraite bien méritée, ou suite à une mutation.

Quel que soit le cas, je tiens bien sincèrement à leur souhaiter une bonne continuation.

Bonne fin d'année scolaire à toutes et tous.

1. Préparation de la rentrée 2011

1.1. Projets de répartition des élèves

Comme chaque année, je demande à Mesdames et Messieurs les Directeurs de me faire parvenir leur projet de répartition des élèves, pour l'année scolaire 2011-2012.

Vous trouverez pour cela, en annexes, un tableau à remplir.

Je vous remercie de bien vouloir me le retourner (par mél uniquement) pour le :

vendredi 17 juin 2011, délai de rigueur.

J'insiste sur le strict respect de ce délai afin que je puisse, en cas de besoin, vous faire part de mes remarques éventuelles, avant la fin de l'année scolaire.

Quelques précisions complémentaires :

- Le CP est une classe à effectif limité à 25 (y compris en cas de cours double).

Dans toute la mesure du possible, on évitera :

- de confier le CP ou le CM2 à un PE débutant dans le métier (il sera d'ailleurs exclu de confier le CP à un PES (Professeur d'Ecole Stagiaire, lauréat au concours PE), sachant que les nouveaux PES seront nommés sur poste en 2011-2012),
- de confier le CP à un enseignant travaillant à temps partiel,
- de mélanger deux cycles dans un cours multiple (ex : CE1-CE2 ...),
- de constituer un cours multiple où l'un des cours est peu représentatif en nombre (ex : moins de 5 élèves).

1.2. Rentrée échelonnée en maternelle

Si vous envisagez une rentrée échelonnée en TPS ou PS, il convient de me transmettre un bref descriptif de l'organisation prévue, pour avis, avant la fin de l'année scolaire.

Quelques précisions utiles :

- La rentrée échelonnée ne se déroulera pas sur plus de 2 journées.
- Dès lors que des élèves auront été accueillis, ils ne seront pas renvoyés à la maison pour l'accueil des suivants.
- S'il y a un accueil échelonné concernant simultanément les TPS et les PS, on privilégiera l'accueil des PS, en terme de chronologie.
- Si, dans une école, une mesure de carte scolaire à suivre est prévue, il y aura comptage des élèves, par l'IEN, à la rentrée.

Dans ce cas, il n'est alors pas envisageable de prévoir une rentrée échelonnée.

1.3. Circulaire de rentrée

La circulaire de rentrée (« Préparation de la rentrée 2011 ») est consultable dans le BOEN n°18 du 05/05/2011.

Il est vivement souhaitable qu'elle fasse l'objet d'une réflexion collective, au sein des équipes pédagogiques, d'ici à la fin de l'année scolaire ou au moment de la pré-rentrée, s'il y a des mutations dans les équipes.

Parmi les priorités exprimées, citons, entre autres :

- La maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun, avec un recours à la différenciation pédagogique, en classe, à l'APE, aux stages de remise à niveau (RAN) ... pour les élèves en difficulté.
- La maîtrise de la langue française et des mathématiques.
- L'utilisation de manuels scolaires conformes aux programmes officiels, pour éviter les photocopies.
- L'enseignement des sciences, avec la pratique d'une démarche d'investigation et d'expérimentation.
- La sensibilisation précoce, dès la maternelle, à la pratique d'une langue vivante, avec une priorité pour l'anglais.
- Le suivi des élèves à travers le livret de compétences, qui sera informatisé en 2011-2012.
- L'importance des évaluations nationales, comme point d'appui de l'enseignement.
- L'importance de la liaison Ecole-Collège.
- Le rôle de l'accompagnement éducatif, au service de la réussite scolaire, en RRS.
- La pratique régulière du chant, dès la maternelle.

1.4. Clés OTP

Les Directeurs quittant leur école à la prochaine rentrée scolaire devront passer à l'inspection pour restituer leur clé OTP, à la fin de l'année scolaire, et signer un bordereau de remise de cette clé.

Pour leur successeur, selon qu'il sera ou non déjà en possession d'une clé OTP, vous vous reporterez utilement au document, du Rectorat, joint en annexes.

Pour toute demande de précision complémentaire, merci de vous adresser à Madame Maryline MICHEL.

1.5. Réunion de rentrée des Directeurs

Comme les années passées, cette réunion se déroulera le jour de la pré-rentrée (**le 02 septembre 2011, donc) à 15h30, dans les locaux de l'inspection.**

Cette date vous sera rappelée dans la note de service de rentrée, mais je remercie les Directeurs qui vont quitter leur école (pour cause de retraite ou de mutation) de d'ores et déjà informer leur successeur (s'il est déjà connu) de cette date.

2. Informations diverses

2.1. Commission d'appel départementale

Je vous rappelle mon mél du 21/05/2011 à ce sujet.

Dès lors que les parents contestent une proposition du conseil de cycle et qu'il y a donc désaccord, il y a lieu de saisir cette commission.

Il est fondamental de fournir un dossier détaillé et complet pour m'aider à émettre un avis et pour éclairer les membres de la commission, qui doivent pouvoir argumenter leur choix, face aux parents qui, le plus souvent, demandent à être reçus par la commission.

Les délais imposés doivent également être strictement respectés, faute de quoi vous seriez contraints d'appliquer le choix des parents, pour ne pas instaurer un vice de forme dans la procédure normalement prévue.

2.2. Absences des EVS

Je rappelle à Mesdames et Messieurs les Directeurs que toute absence d'un EVS doit **immédiatement** être signalée au Principal du collège recruteur, ainsi qu'à l'IEN, pour information. Cela est particulièrement important dans la gestion des dossiers (salaire ...).

2.3. Agendas santé CM2

Comme l'an passé, un **agenda santé** sera remis aux élèves de CM2.

Vous veillerez particulièrement à bien informer les parents de vos actuels CM1 de **ne pas acheter de cahier de textes ou d'agenda**, pour la prochaine année scolaire.

Vous veillerez également à exploiter pédagogiquement le volet « santé » évoqué dans ces agendas, qui vous seront remis lors de la réunion de rentrée des Directeurs.